

MÉMO SÉCURITÉ



Incident

27 novembre 2023 – Incidents premiers soins – Coupures et éraflures

Introduction

Deux incidents au cours desquels des personnes ont subi des coupures et des éraflures sur leurs mains se sont produits dans un court laps de temps.

Incident #1



Figure 1 : Coupure au pouce

Un travailleur déballait des articles contenus dans des boîtes. Ce dernier devait couper une attache en plastique (tie-wrap), mais n'avait pas de pinces à sa portée. Le travailleur a donc décidé d'utiliser son couteau de poche multiusage. Pendant son utilisation, le couteau a glissé et la lame l'a heurté au pouce gauche.

La lame était tranchante et a coupé le pouce en biais sous la jointure. Le travailleur est intervenu en mettant à profit sa formation de premiers soins et a traité la blessure lui-même sur place avec du désinfectant et des pansements de rapprochement. La coupure était suffisamment profonde pour nécessiter des points de suture, mais comme elle ne mettait pas sa vie en danger, le travailleur a choisi de ne pas se rendre à l'hôpital.

De retour à la maison, le travailleur a demandé à une amie infirmière diplômée d'examiner la blessure. La coupure a été nettoyée, les pansements ont été remplacés et la main a été enveloppée dans de la gaze.

Incident #2

Un employé d'une entreprise travaillant sur un chantier de construction s'est coupé à l'index de la main droite. La coupure s'est produite avant la fin de son quart de travail, pendant le nettoyage du site. L'employé ramassait des débris qui venaient d'être causés par du travail à la masse.

L'employé portait des gants de sécurité, mais les a retirés au moment d'utiliser la masse, car ils étaient trop grands et inadaptés à la tâche (gants de soudeur). L'employé n'a pas remis ses gants lorsqu'il a ramassé les débris.

Un responsable était présent au moment de l'incident et a prodigué les premiers soins à l'employé. Il a été recommandé que l'employé se rende à l'hôpital; l'employé a reçu deux points de suture.

Enjeux attribuables à des facteurs humains

- La personne n'avait pas à sa portée l'équipement adéquat pour accomplir la tâche.
- Elle ne s'est pas arrêtée de travailler pour trouver une pince afin de couper l'attache.
- Elle ne portait pas l'équipement de protection individuel (ÉPI) approprié.
- L'ÉPI fourni n'était pas adapté à la tâche.
- La personne était pressée de déballer les articles.

Leçons tirées

- Choisir le bon outil pour accomplir la tâche.
- Utiliser des couteaux de poche de manière sécuritaire.
- Porter des gants de protection anti-coupure lorsque vous utilisez des couteaux ou lorsque vous ramassez des débris tranchants.
- Porter des gants de taille adéquate.
- Refuser d'accomplir du travail qui n'est pas sécuritaire si l'employeur n'est pas en mesure de fournir l'ÉPI approprié.
- Consultez le mémo de sécurité du 3 avril 2023 « [Sélection de gants de protection](#) », pour plus d'informations.



Figure 2 : Image de gants protecteurs



Figure 3 : Image montrant comment couper correctement les attaches en plastique, source iStock.